

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

CAP Nationale de 1^{ère} affectation des agents de la catégorie C

Le président des très riches continu sa croisade, faire payer aux pauvres pour engraisser les plus fortunés.

Dernière en date, il a décidé de supprimer l'« exit tax » dispositif qui consistait à taxer au taux de 34,5 % les personnes détenant plus de 800 000 euros en actions ou la moitié des actions d'une société. Encore un cadeau à celles et ceux qui veulent échapper à l'impôt.

Et qui va payer toujours les mêmes les salariés, les retraités, ceux qui ont déjà subi la hausse de la CSG...

Pour la grande majorité des français, sa politique de destruction des acquis sociaux est mortifère : casse du Code du Travail, inversion de la hiérarchie des normes, remise en cause des régimes spéciaux et du système de retraite par répartition; attaque en règle contre la sécurité sociale et les hôpitaux, privatisation des dernières entreprises publiques.

Dans cette logique, il a décidé de liquider la SNCF : ouverture à la concurrence, privatisation, fermetures de lignes et remise en cause du statut des cheminots sont programmées.

La semaine dernière, le gouvernement a annoncé que l'État allait reprendre la majorité de la dette de la SNCF. Cette annonce confirme les velléités de privatisation de l'entreprise. En effet, comment « vendre » une société dont le passif s'élève à 55 milliards d'euros...

Les salariés de la SNCF se battent depuis fin mars contre se projet de destruction de l'entreprise. Ils sont en grève reproductible 2 jours tous les 5 jours pour faire reculer le gouvernement.

La Fonction Publique est aussi dans le collimateur et la DGFIP n'y échappe pas.

Les annonces récentes en matière de suppressions d'emplois et de restructurations/abandons/externalisations des missions (issues des réflexions menées par le Comité Action publique CAP22) sont des plus alarmantes pour l'administration fiscale, ses missions, ses agents.

Près de 20 000 postes supplémentaires seront supprimés dans les 5 ans.

Les rencontres bilatérales du 4 mai dernier entre le ministre Darmanin et les organisations syndicales des finances confirment les grandes pistes de réformes précédemment annoncées par le Directeur général : fin de la TH, PAS, Fin de la séparation ordonnateur comptable avec la mise en place d'une dizaine d'agences pour les très grandes collectivités et la proposition d'une trésorerie par intercommunalité.

Ces pistes viennent compléter celles du Directeur Général annoncées le 9 mars 2018 :

- ▶ **fin de la possibilité de payer en numéraire au guichet. Cette responsabilité serait transférée à La Poste, société qui propose déjà une prestation commerciale payante d'aide à la télédéclaration pour 50 euros ;**
- ▶ **Transferts de missions cadastrales vers l'Institut Géographique National ;**

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr - ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : [f](https://www.facebook.com/cgt.finpub) : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) [t](https://twitter.com/cgt_finpub) : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)



- ▶ **Domaine : création d'une agence foncière pour gérer les biens atypiques de l'État ;**
- ▶ **Sortie des HLM de la comptabilité publique ;**
- ▶ **Menace sur la pérennité des SIP sous 10 ans en raison de la mise en place du PAS et de la fin de la TH ;**
- ▶ **Développement de services à compétences supra départementales et créations de directions multi départementales : le bruit court déjà que la DDFiP de l'Ardèche est concernée et deux des neuf DISI disparaîtraient au plus tard le 1er janvier 2019, entraînant le changement de directions de rattachement de nombreux établissements.**

Dernière en date, vendredi 25 mai se tenait à la DGAFP (Fonction publique) un groupe de travail dans le cadre du CAP2022 intitulé « Chantier dialogue social : définir un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique », avec à l'ordre du jour les objectifs et pistes d'évolution sur les organismes consultatifs compétents en matière de question individuelles.

En clair, il s'agit de rendre les fonctionnaires corvéables à merci, en les privant des voies de recours et de défense que sont les CAP ! La CGT Finances Publiques le condamne sans appel.

Dans ces conditions AUCUN agent ne sera épargné par l'une ou l'autre de ces réformes !

C'est pourquoi, dans ce contexte particulièrement anxiogène, près de 40 % des agents de la DGFIP étaient en grève le 22 mars et plus de 25 % le 22 mai dernier pour dire non à la destruction de la DGFIP.

Dans la période, des actions se développent dans les départements pour faire aboutir les revendications.

La CAP

Les règles de gestion

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestions ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations unique.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

Le directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A,B et C.

Pour le mouvement 2018 c'est :

- ▶ l'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial;
- ▶ la suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.

A partir de 2020 ce sera :

- ▶ La remise en cause de l'affectation RAN/missions/structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : En clair c'est l'affectation au département pour tout le monde !
- ▶ l'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1^{ère} affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, sauf situations de rapprochement familial.

Au final, c'est le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

Le but est clair et Bruno Parent ne se prive pas de l'affirmer « freiner la rotation excessive des agents, qui nuit au bon fonctionnement des services » et donner la main aux directeurs locaux pour affecter les agents en fonction de leurs besoins...

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

Le temps de préparation

Pour la 2^{ème} année consécutive, le temps de consultation pour préparer les CAP Nationales a été réduit de manière drastique par l'Administration.

Pour l'année 2017 ce sont 20 jours de préparation qui ont été supprimés.

Pour 2018, c'est encore pire ce sont plus de 25 jours de préparations qui disparaissent.

C'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels.

Pour cette CAP d'affectation des 2000 lauréats du concours, nous avons eu seulement 2 jours pour analyser le mouvement, informer les collègues et préparer les dossiers.

Cela relève de l'impossible !!

Les élus de la CGT Finances Publiques, condamnent ce recul et exige le retour à un temps de consultation leur permettant de contrôler que l'Administration respecte les règles qu'elle a fixées et de préparer la défense des dossiers que les agents leur ont confiés.

Le mouvement/les effectifs

Les représentants des personnels de la CGT interviendront durant la CAP, pour tous les agents qui leur ont confié leur demande, non seulement en évoquant leur situation personnelle mais aussi en les resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.

Le mouvement de mutation d'avril dernier fait ressortir un déficit de 3180 agents en catégorie C : soit 2138 en province et 1042 en région Île-de-France.

L'installation de 2021 lauréats du concours commun de catégorie C ne suffira pas à combler la pénurie d'agents dans les services.

Aujourd'hui, toutes les directions sont en sous-effectif !

C'est pourquoi, les élus de la CAP C de la CGT Finances publiques exigent le recrutement de la totalité des listes complémentaires.

L'Administration démontre -s'il fallait encore le démontrer- son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent et de réformes incessantes.

La DGFIP, ses missions et ses agents, à l'instar de toute la Fonction Publique, font l'objet d'attaques incessantes depuis plus de 10 ans.

En matière de « réformes » les fermetures des trésoreries de proximité s'accroissent, comme les fusions de SIP et de SIE, le regroupement de SPF, la création des PCRP, le transfert de l'enregistrement...la liste est longue.

La CGT Finances Publiques ne se résigne pas à voir disparaître la DGFIP, elle continuera à œuvrer pour la préservation des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois.

L'installation/la formation des stagiaires

Cette année encore, l'installation des stagiaires n'est pas satisfaisante.

En effet, seulement 1600 lauréats poursuivront leur formation initiale à l'Enfip le 11 juin.

Pour les autres, ils rejoindront leur service d'affectation sans formation préalable !

Leur stage, amputé de la semaine dédiée à la « formation carrière », se déroulera du 27 août au 27 septembre et les cours seront dispensés en amphithéâtres au sein d'un groupe unique !

L'Administration justifie ce choix du fait contraintes immobilières de l'ENFIP et de l'accueil à l'automne 2018, des inspecteurs et contrôleurs stagiaires des promotions 2018-2019.

Encore une fois, l'Administration fait le choix de pénaliser les stagiaires de catégorie C...

Les lauréats les plus mal classés seront les plus maltraités !

Alors que la formation doit se faire au sein de groupe d'une vingtaine de stagiaires dans des salles équipées d'ordinateurs et dispensée par un chargé d'enseignement, elle se fera dans un amphi bondé.

Quel mépris pour les conditions de travail des chargés d'enseignement qui auront la lourde tâche de dispenser ces formations.

Quelle mépris pour les lauréats du concours qui devront acquérir des connaissances dans des conditions déplorables.

A la DGFIP, les formations initiales et continues sont paralysées par l'obsession de la réduction de la dépense et de l'emploi public.

Les métiers de la DGFIP sont de plus en plus complexes et les processus de travail ont considérablement évolué c'est pourquoi la CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Pour les AAFIP, nous demandons, l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs. Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, la formation est dispensée sur le lieu de travail par les collègues. Dans les services, la situation des effectifs est catastrophique, les titulaires sont écrasés sous les tâches qui s'accumulent. Comment dans ces conditions assurer une formation de qualité ?

Les lauréats du concours sont souvent sans emploi, avec une famille à nourrir pour certains. L'abandon de la possibilité de demander une avance sur la première paye est inadmissible, D'autant que les indemnités de stages ne permettent même pas aux stagiaires de rentrer dans leurs frais.

La CGT revendique la gratuité du logement, la prise en charge des repas et la possibilité d'obtenir une avance sur paye durant la période de stage initial de 6 semaines.

La question du logement est toujours aussi problématique sur l'ensemble du territoire. Les prix des loyers sont exorbitants et pas seulement dans les grandes métropoles.

Il est urgent de développer le parc des logements sociaux et d'en faciliter l'accès aux catégories les plus fragiles.

Cette année encore la majorité des stagiaires affectée en RIF ou sur un département éloigné de leur lieux de résidence n'a pas le temps ni les moyens de trouver un logement. Les correspondants sociaux de certaines directions leur indiquent même qu'il n'y a pas de place dans les foyers et les redirigent vers les bailleurs privés.

Nous exigeons que l'administration mette tout en œuvre pour accueillir dans de bonnes conditions les lauréats du concours.